



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

filière bois

Question écrite n° 97795

Texte de la question

M. Guénhaël Huet attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement sur la situation de la filière bois. La forêt française s'étend sur près de 16 millions et demi d'hectares, soit environ 30 % du territoire, ce qui fait de la France le quatrième pays le plus boisé d'Europe. Près de 4 millions de propriétaires privés se partagent entre 70 % et 80 % de sa superficie. La filière bois représente 440 000 emplois dans 60 000 entreprises pour un chiffre d'affaires de 60 milliards d'euros (avec une perte annuelle de 6 milliards d'euros), mais aussi 10 % du déficit total de la balance commerciale française. Un rapport sénatorial, datant de 2015 et très critique à l'égard de la politique forestière française, observe un manque de soutien à l'utilisation du bois dans la construction, alors qu'il s'agit du principal débouché en France pour le bois matériau. Pourtant, les industries du bois constituent un élément clé dans l'élaboration d'un modèle économique écologique mais l'économie du bois n'est pas suffisamment prise en compte et ne bénéficie d'aucune stratégie cohérente de développement. Aussi il lui demande de lui faire savoir quelles sont ses intentions concernant le développement d'une véritable stratégie nationale de l'économie du bois en concertation avec l'ensemble des acteurs.

Texte de la réponse

Le développement d'un tissu industriel transformant une ressource ligneuse abondante et de qualité sur le territoire national, répond au double objectif de création de richesse nationale et d'emplois dans les territoires ruraux. Le matériau bois est reconnu comme un matériau moderne d'une époque de rupture. Dans de nombreux domaines, la réponse industrielle aux attentes des consommateurs passe aujourd'hui par le bois. La filière forêt bois est désormais au cœur de la nouvelle économie bas carbone. Elle a fait l'objet d'actions structurantes majeures à l'initiative des pouvoirs publics afin de lui donner un nouvel élan lui permettant de faire face aux défis économiques et sociétaux issus notamment de la COP 21. Le contrat de filière élaboré par le comité stratégique de filière bois sous l'égide du conseil national de l'industrie signé fin 2014 par l'ensemble des fédérations professionnelles liées à divers titres à la transformation du bois constitue une feuille de route précieuse et fédératrice pour un tissu industriel très diversifié, présent sur l'ensemble du territoire national. Plus récemment, le projet de programme national de la forêt et du bois (PNFB) approuvé par les professionnels réunis au sein du conseil supérieur de la forêt et du bois le 8 mars 2016, trace les voies d'un développement équilibré et durable de la filière bois reconnue désormais comme innovante et d'avenir. La déclinaison de ce programme national au niveau des régions relève des commissions régionales de la forêt et du bois désormais co-présidées par le représentant de l'État en région et le président du conseil régional, tel que prévu par loi d'avenir sur l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014. En corollaire à la réaffirmation d'une nouvelle ambition pour la filière forêt-bois, des dispositifs d'accompagnement financiers sont progressivement mis en œuvre. La nécessaire modernisation de l'outil industriel bénéficie de la mobilisation de crédits importants mis en œuvre par les opérateurs des volets successifs du programme des investissements d'avenir. L'augmentation de la mobilisation de la ressource forestière, inscrite dans le PNFB, s'accompagne d'une mobilisation des crédits du fonds-chaleur à travers des appels à projets nationaux. Enfin, la mission « recherche et innovation 2025 pour la filière forêt-

bois » a rendu son rapport le 9 mai 2016 dans lequel 13 propositions stratégiques sont formulées, accompagnées de recommandations pour leur financement. L'ensemble de ces documents-cadre définit une stratégie cohérente et ambitieuse, visant à développer les nouveaux usages du bois dans une perspective bioéconomique en renforçant la compétitivité industrielle de la filière.

Données clés

Auteur : [M. Guénhaël Huet](#)

Circonscription : Manche (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97795

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 juillet 2016](#), page 6746

Réponse publiée au JO le : [27 septembre 2016](#), page 8793